

Une récente initiative qui prend des proportions considérables a trait aux transmissions de haute tension. Dans les lignes de transmission, la tension a tendance à s'accroître au fur et à mesure que la distance franchie par l'électricité augmente.

La Division de recherches en bâtiment s'est vraiment organisée depuis les séances du Comité d'enquête de l'an dernier sur le Conseil de recherches. Elle venait à peine alors d'être créée.

Le PRÉSIDENT: En effet.

Le TÉMOIN: Depuis lors, l'immeuble a été terminé, et la Division a recruté tout un personnel. Ces gens ne sont venus que lentement, et leurs rangs sont maintenant presque complets.

La Division étudie les problèmes suivants: chauffage, matériaux de construction, propriétés mécaniques du sol, élément important du point de vue des fondations, surtout en ce qui concerne la construction dans le Nord.

Cette Division s'occupe de recherches pour le compte de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et depuis deux ans sa principale œuvre a été de mettre au point le nouveau code national du bâtiment. Les règlements du bâtiment sont d'ordre municipal, et varient—variaient du moins—beaucoup d'un bout à l'autre du Canada. En dressant ce code du bâtiment, on a voulu établir des normes auxquelles toute municipalité serait libre de se conformer si elle le désirait. Ce code n'a aucune portée juridique tant qu'il n'est pas adopté par le conseil municipal. Il est le fruit d'un effort considérable, et a absorbé les travaux de quelque 1,000 personnes ou plus qui font partie de divers comités. Ces gens sont venus de l'industrie—par industrie j'entends les fabricants de matériaux ou les entrepreneurs qui en font usage; ils ont collaboré avec les conseils municipaux et les autres personnes qui ont la charge d'édicter des règlements, et ainsi de suite. Les comités ont étudié tous les aspects imaginables des règlements du bâtiment, et peu à peu s'est ainsi élaboré, sous forme de recommandation, un ensemble de lois qui rallie la quasi-unanimité des suffrages. Depuis lors, le code a été adopté—il continue de l'être—par un nombre croissant de municipalités, et je crois que les résultats s'en sont révélés des plus précieux.

Nous entrons maintenant dans un domaine inexploré. Tout d'abord, à la demande de la Fédération des maires et des conseils municipaux, ainsi que des Associations de pompiers et de prévôts d'incendie, nous avons institué un comité pour étudier l'opportunité de rédiger, aussi sous forme de simple recommandation, un code analogue susceptible d'être adopté sur le sujet des risques d'incendie. Vu ce qui s'est passé l'hiver dernier, le problème est certainement très grave. Selon toute évidence, les assureurs ont approfondi la question. D'autre part, il semble que nous ne devons rien négliger pour nous y consacrer à notre tour. Des recherches en matière d'incendie se poursuivent en outre sur une grande échelle. Ce code national de l'incendie pourrait rendre d'immenses services, une fois qu'il aura été perfectionné et mis au point. Ne dût-il même jamais voir le jour, j'estime qu'il soulèvera, en cours de rédaction, une multitude de questions qui déclencheront nécessairement des enquêtes, en sorte que le comité sera sans doute très utile.

Pour ce qui est des laboratoires régionaux, il y en a un qui a été établi à Saskatoon en 1948, aux fins de recherches sur l'utilisation des produits de la ferme, et ainsi de suite. Cette région est agricole, mais l'organisme en cause ne veut aucunement rivaliser avec le ministère de l'Agriculture. Encore une fois, il s'agit de l'industrie si l'on peut dire secondaire des produits agricoles, notamment, la fermentation, la transformation chimique et les travaux de